

Logement : des aides pour les ménages modestes



Logement : des aides pour les ménages modestes

Propriétaires occupants, rénovez votre habitat !

Vous pouvez bénéficier d'aides pour financer vos travaux d'économie d'énergie, confort de votre logement ou l'adapter **au handicap ou à votre perte d'autonomie**.

Depuis 2011, le Sicoval propose un accompagnement technique et financier des m par l'intermédiaire de son programme d'intérêt général « **amélioration de l'habitat p**

Les subventions allouées par l'Etat et le Sicoval permettent de financer 50 à 80 % du travaux à réaliser. Par ailleurs, un opérateur accompagne gratuitement les bénéficiai dossiers et à suivre les travaux.

Les principales conditions à remplir :

- être propriétaire de son logement principal (construit depuis au moins 15 ans),
- ne pas dépasser un certain niveau de ressources financières,
- pour les économies d'énergie, réaliser des travaux permettant de réduire la co énergétique du logement d'au moins 25 %.

Afin de connaître toutes les conditions pour bénéficier de ces aides, **vous pouvez co conseiller Renoval** (service public pour rénover votre logement) au **05 61 73 38 81**

✉ renoval@soleval.org

<http://operationrenoval.fr/>